

Fiche n°6 Ter : Déduction de salaire pour absence
 L'enfant est **accueilli 52 semaines** par période de 12 mois consécutifs
 (article 111 CCN - exemple Pajemploi au verso)



En cas d'absence non rémunérée (arrêt maladie ou accident de travail de l'assistant maternel, congé sans solde, absence de l'enfant justifiée par un certificat médical, contrat de travail débutant ou se terminant en cours de mois...), une retenue est opérée sur le salaire du mois considéré selon la méthode suivante :

Rappel de la mensualisation contractualisée :

$$\frac{\text{..... € par heure} \times \text{..... heures par semaine} \times 52 \text{ semaines d'accueil}}{12} = \mathbf{A}$$

Mois concerné :

L'assistant maternel ne garde pas l'enfant pendant jours soit heures d'absence = **B**

Salaire mensuel net de base

A

 €

X

Nombre d'heures d'absence

B

 heures

÷

Nombre d'heures de travail potentiel du mois*

C

 heures

(*le nombre d'heures durant lesquelles l'assistant maternel aurait accueilli l'enfant, si toutes les semaines du mois étaient travaillées, sans déduction des semaines d'absence de l'enfant prévues au contrat)

Montant de la retenue sur salaire **A x B / C = D**

 €

Salaire net à verser = A - D

 €


La rémunération de votre assistant maternel agréé

Accueil régulier

sur 52 semaines :

Exemple

Nathalie et Jean Mercier font garder leur fille Laura âgée de 3 ans par Josette Pasquier, assistante maternelle agréée.

(...)

Josette gardera Laura du mardi au vendredi de 9 h à 17 h soit 32 h par semaine et 47 semaines au total dans l'année.

Tel que prévu au contrat de travail, le salaire horaire net est de 3€, 3,20€ pour les heures complémentaires et 3,50€ pour les heures majorées.

Comment calculer le salaire mensualisé de Josette ?

= (Nombre d'heures de travail par semaine x 52) ÷ 12 mois = Nombre d'heures de travail par mois x Salaire horaire net

= (32 h x 52 semaines) ÷ 12 = 138,66 x 3 € = **416 €**

Comment calculer le nombre d'heures normales mensualisées ?

= (Nb d'heures d'accueil par semaine x 52 semaines) ÷ 12

= (32h x 52 semaines) ÷ 12 = 138,66 arrondis à **139 h***

* Le nombre d'heures à déclarer doit suivre la règle des arrondis suivante :

- si la décimale est inférieure à 0,5, vous arrondissez à l'entier inférieur

- si la décimale est supérieure ou égale à 0,5, vous arrondissez à l'entier supérieur

Comment calculer le nombre de jours d'activité mensualisés ?

= (Nb de jours d'accueil par semaine x 52 semaines) ÷ 12

= (4 j x 52 semaines) ÷ 12 = 17,33 arrondis à **18 jours****

** Le nombre de jours d'activité à déclarer doit être arrondi à l'entier supérieur.

(...)

Exceptionnellement, le mois suivant, Josette garde Laura 50h au lieu de 32h prévues au contrat de travail pendant la 2^e semaine.

Quelle est la nature des heures effectuées pendant la semaine de 50 h ?

- Les heures effectuées, prévues au contrat de travail, sont des heures normales : 32 h.
- Les heures effectuées entre 32 h et 45 h par semaine sont des heures complémentaires : 13 h.
Elles sont rémunérées à un taux majoré de 3,20 € net de l'heure.
- Les heures effectuées au-delà de 45 h par semaine sont des heures majorées : 5 h.
Elles sont rémunérées à un taux majoré de 3,50€ net de l'heure.

Comment calculer le salaire de Josette ce mois-ci ?

= (Salaire mensualisé + Rémunération des heures complémentaires + Rémunération des heures majorées)

= 416 + (13h x 3,20 €) + (5h x 3,50 €) = **475,10 €**

Comment remplir la déclaration Pajemploi ce mois-ci ?

Case « **Nombre d'heures complémentaires et majorées** » :

- Distinguer les deux et inscrire **13h complémentaires** et **5h majorées**
- Salaire horaire net d'une heure normale : **3 €**

Case « **Nombre de jours d'activité** » : **18 jours**

Case « **Salaire net total** » : **475,10€**

(...)

Le mois suivant, Josette est absente pour motif familial pendant 2 semaines (absences non rémunérées). Elle ne garde pas Laura pendant 8 jours soit 64 heures au total (8 j x 8 h). Josette aurait dû, réellement, garder Laura 17 jours ce mois-ci, soit 136 heures (17 j x 8 h), or, elle ne la garde que 9 jours.

Comment calculer le salaire de Josette ce mois-ci ?

= Salaire mensualisé - [(salaire mensualisé x Nb d'heures d'absence) ÷ Nb d'heures qui auraient dû être effectuées]

= 416 - [(416 x 64) ÷ 136] = **220,24 €**

Comment remplir la déclaration Pajemploi ce mois-ci ?

Case « **Nombre d'heures normales** » : Salaire mensuel ÷ Taux horaire = 220,24 ÷ 3 = 73,41 arrondis à **73 h**

Case « **Nombre de jours d'activité** » : **9 jours réellement travaillés**

Case « **Salaire net total** » : **220,24 €**